

Dernière mise à jour: 07.02.2020

|                                               | 225 g                                                                                    |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bague [Ø]                                     | ND 45                                                                                    |
| Volume de trop-plein [ml] /<br>Tolérance [ml] | 6.150<br>+/- 100                                                                         |
| Poids/Tolérance suivant<br>EN 13974 [g]       | +/- 7.5                                                                                  |
| Dimensions [mm] (L x l x H)                   | 192 x 145 x 279                                                                          |
| Canister labelling surface [mm] (B x H)       | 145 x 175                                                                                |
| Unité d'expédition                            | par pack de 16 Jerrycons<br>jusqu'à 320 unit / pal; hauteur de palette maximale 2.800 mm |
| Matière première                              | HDPE                                                                                     |

|                                                                                  | Définition de la bague et du bouchon |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Bague [Ø]                                                                        | ND 45                                |
| Ouverture de remplissage [mm]<br>(= (diamètre minimal))                          | 32                                   |
| Possibilité de mise de bouchon<br>et topette automatisée                         | oui                                  |
| Bouchon avec anneau de garantie                                                  | SKGB 45261 R04<br>SKUB 45261 R04     |
| Bouchon de dégazage                                                              | SKUB 45261 R04 E                     |
| Bouchon sécurité enfants<br>certifié selon DIN EN ISO 8317:2004-11               | SKGS 45271 R05                       |
| Bouchon sécurité enfants avec dégazage<br>certifié selon DIN EN ISO 8317:2004-11 | SKGS 45271 R05 E                     |
| Bouchon avec anneau de garantie et avec<br>insert anti gargouillement            | SKUB 45261 R04 A                     |
| Bouchon pour scellement à haute<br>fréquence                                     | SKV-45211 R00 HF                     |
| Bouchon avec robinet                                                             | SK 45221 R04 A3 AFT<br>AH 13/45      |

# Conditions-cadres techniques

---

Edition 2022\_10

L'utilisation correcte de nos produits est liée à des conditions-cadres techniques. Seul leur respect permet d'éviter d'endommager nos produits, le produit de remplissage ou les machines de remplissage ou de générer des problèmes logistiques. En cas de non respect des conditions-cadres techniques, nous ne garantissons aucune caractéristique technique de nos produits et rejetons toute responsabilité en cas de dommages causés aux clients ou aux utilisateurs. Cette exclusion de responsabilité s'applique à la fois aux dommages causés à nos produits et à ceux causés au produit de remplissage, mais également aux dommages consécutifs causés à d'autres biens juridiques du fait d'une mauvaise manipulation de nos produits. Sauf convention contraire, nos caractéristiques et conditions-cadres techniques s'appliquent tacitement à l'ensemble de nos contrats de livraison. Il est à noter que seule la version actuelle de nos caractéristiques et conditions-cadres techniques affichée sur notre site Internet est considérée comme valable. Nous nous réservons le droit d'effectuer des modifications techniques. Cette fiche technique est notre propriété. Il est interdit de la dupliquer ou de la rendre accessible à des tiers sans notre autorisation expresse.

## **Influence du produit de remplissage**

Même si les matières premières que nous utilisons affichent une excellente compatibilité chimique, divers produits chimiques peuvent avoir une influence sur les matériaux utilisés. De ce fait, les produits de remplissage peuvent avoir un effet non négligeable sur les caractéristiques de nos emballages en plastique. Par exemple, la stabilité mécanique de nos emballages est réduite par l'action de gonflement du produit de remplissage (par ex. solvant). Pour vous aider à vérifier la compatibilité de possibles produits de remplissage avec nos emballages, vous pouvez consulter les listes de résistances sur notre site Internet. Néanmoins, comme nous ne pouvons assumer aucune garantie quant à la compatibilité du conditionnement avec le produit de remplissage concerné, il est essentiel que les clients réalisent des tests de transport et de stockage spécifiques pour vérifier si le conditionnement est adapté avant de l'acheter en série.

## **Stabilité mécanique**

Le remplisseur et/ou la personne mettant en circuit nos emballages ont le devoir de s'assurer si la stabilité mécanique de nos emballages convient à l'application prévue, notamment en ce qui concerne les conditions de stockage et de transport (transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien). C'est pourquoi nous recommandons de réaliser de façon générale des tests de stockage et de transport avec un produit de remplissage d'origine et un arrimage d'origine.

## **Arrimage du chargement**

Nos conditionnements sont appropriés pour un transport debout et nécessitent pour cela un arrimage suffisant. L'arrimage se rapporte au chargement complet, mais tout particulièrement aux unités de chargement individuelles (par ex. des palettes individuelles complètes) situées sur la surface de chargement du moyen de transport (camion, wagon de train, etc.). L'arrimage des unités de chargement comprend la sécurisation du conditionnement sur le support de charge (par ex. Europalette) pour éviter que les produits ne glissent, ne tombent ou que quelqu'un ne grimpe dessus, mais aussi la protection contre l'humidité, la saleté, le rayonnement solaire direct, les dommages mécaniques, etc. (par ex. au moyen d'une gaine rétractable en PE sans trou ni pli suffisamment résistante et rétractable). Les méthodes d'arrimage appropriées pour les unités de chargement sont décrites dans la directive VDI 3968. Pour les données relatives aux sollicitations lors du transport, veuillez consulter les directives VDI 2700 et 2702.

## **Conditions de stockage et de valorisation**

Les plastiques que nous utilisons se détériorent sous l'effet des UV et ramollissent s'ils sont soumis à des températures élevées. Les rayonnements UV sont susceptibles de faire pâlir la teinte des articles colorés, voire de la faire disparaître complètement. Nous ne pouvons donc pas garantir la moindre caractéristique du conditionnement en cas de rayonnement UV, pas plus que nous ne pouvons assurer qu'il reste adapté au transport de marchandises dangereuses. Veuillez donc éviter à tout prix toute exposition directe aux rayons UV. Par ailleurs, nos produits doivent être stockés dans un environnement sec et propre ; un stockage à l'air libre ne convient pas à nos emballages. Si le stockage n'est possible qu'à l'air libre, il faut prendre des mesures spécifiques pour protéger l'emballage de transport et/ou nos produits, notamment des UV (par exemple en utilisant des stabilisateurs UV). Veuillez prendre contact avec nous à ce sujet. Lors du déballage, nos produits ne doivent être ni coupés, ni entaillés (pas même de façon superficielle). Pour ouvrir les emballages de transport (films étirables ou thermorétractables, cartons), n'utilisez donc aucun couteau à lame ouverte mais des coupe-films ou des outils de coupe ne représentant aucun risque d'endommagement pour nos produits.

## **Compatibilité alimentaire**

Des informations complètes sur l'adéquation de nos produits aux denrées alimentaires figurent dans notre déclaration de conformité, que vous recevrez sur demande.

**Tolérances**

Conformément aux dessins techniques.

**Bouchons**

Pour les emballages pour utilisation pharmaceutique ou générale, les fermetures et couples de serrage indiqués dans nos caractéristiques techniques sont de simples recommandations. Nos recommandations relatives aux couples de serrage ne dispensent pas le client d'effectuer ses propres tests. Pour les emballages pour transport de produits dangereux, les fermetures indiquées sont intégrées dans un agrément pour les produits dangereux qui devient nul et non avenue si d'autres combinaisons d'emballages et de fermetures sont utilisées. Dans les applications pour transport de produits dangereux, les couples de serrage à utiliser sont ceux indiqués par la commission d'homologation et peuvent être demandés auprès de nous. En cas d'utilisation de valves de dégazage, il faut s'assurer que le système de dégazage ne soit pas mouillé de façon permanente, ce qui compromettrait sa capacité à exécuter sa fonction de dégazage. La compatibilité technique du système de dégazage avec le produit de remplissage est à vérifier par le remplisseur. Nous tenons à attirer votre attention sur le risque que, en fonction de la tension superficielle du produit de remplissage, du liquide puisse traverser la membrane de dégazage.

**Utilisation**

Nos produits sont conçus et fabriqués en tant qu'emballages à usage unique. Certaines caractéristiques du conditionnement ne sont donc garanties que dans le cadre d'un premier remplissage. Pour la manipulation de conditionnements remplis, il est nécessaire de se conformer aux prescriptions légales (par ex. la loi sur la manipulation des charges, les règles de prévention des accidents ou encore le règlement sur le transport des marchandises dangereuses). En cas de remplissage supplémentaire, nous excluons toute garantie et toute demande de réparation de dommages.

Les récipients fabriqués en matériaux recyclés externes risquent de ne pas offrir les mêmes caractéristiques techniques que les produits neufs. Leur aptitude à certaines applications doit être contrôlée et vérifiée par des tests réguliers effectués par vos soins. Aucune garantie n'est accordée pour les récipients en matériau recyclé.

**Durabilités**

Pour les emballages pour marchandises dangereuses, le législateur prévoit une durée d'utilisation maximale de 5 ans à compter de la date de fabrication, sauf si une durée d'utilisation moindre est prescrite en raison de la matière à transporter. Il est interdit de continuer à utiliser un emballage présentant des signes d'endommagement ou de diminution de sa résistance.